

Ouagadougou, le 20 janvier, Niamey, le 24 janvier, Dakar, le 27 janvier 2011

### Constats généraux de la société civile sur les grands barrages

**Les grands ouvrages hydrauliques réalisés dans les dernières décennies dans les 5 bassins d'Afrique de l'ouest (Niger, Sénégal, Gambie, Volta, Mano) rapportent des bénéfices aux niveaux :**

- économique (production d'énergie, développement de la production agricole, pêche, élevage, industrie, navigation, tourisme et commerce) ;
- environnemental (gestion des crues, recharge des nappes phréatiques, atténuation des effets de la sécheresse, création d'un microclimat en amont, mobilisation et stockage de la ressource en eau, revitalisation de certaines zones d'écosystèmes, lutte contre la salinisation des eaux) ;
- social (développement d'infrastructures socio-sanitaires et culturel, brassage culturel, création d'emplois stables).

Les grands ouvrages ont également permis le renforcement de la solidarité entre nations partageant le bassin et l'intégration régionale.

**Dans ces mêmes bassins au cours de ces dernières décennies, les grandes infrastructures hydrauliques réalisées ont également eu des impacts négatifs.** Elles ont modifié l'environnement naturel et créé des contraintes au développement économique et social, particulièrement dans les zones de sites dans un contexte de changements climatiques :

- économique (perte des biens naturels, perte de terres agricoles, des vergers et des champs, abandon d'activités économiques) ;
- environnemental (pertes des habitats et de la biodiversité, augmentation de la sédimentation, développement des plantes envahissantes, modification du régime hydraulique naturel, envahissement des plans d'eau par les végétaux aquatiques nuisibles tel que le typha, érosion des berges, augmentation du risque d'altération de la qualité de l'eau) ;
- social (déplacements de populations, immigration, destruction de sites archéologiques et rituels, développement de conflits, développement de maladies –paludisme, bilharziose, etc.-, délinquance juvénile, insécurité, dégradation des mœurs, urbanisation anarchique).

### Valeurs et recommandations de la société civile, devant guider les politiques de grands barrages

Pour la société civile, l'implantation des grandes infrastructures hydrauliques dans les 5 bassins d'Afrique de l'ouest doit répondre prioritairement aux besoins socio-économiques des communautés locales riveraines. Elles doivent être considérées comme de réels partenaires du projet, et en être les premiers bénéficiaires, en termes d'amélioration des conditions de vie.

Comme le mentionne la Commission Mondiale des Barrages dans son Rapport de 2000, « *Barrages et développement : un nouveau cadre pour la prise de décisions* », des valeurs clés doivent guider l'implantation de ces grands ouvrages : *l'équité, l'efficacité, la prise de décisions fondée sur la participation, la durabilité et la responsabilité*. Ces valeurs doivent constituer le fondement d'une approche basée sur les droits pour une prise de décision équitable concernant la gestion des ressources en eau et en électricité.

**L'approche des grands projets d'infrastructures hydrauliques mérite d'être repensée, sur la base de ces fondements et valeurs. La société civile présente 7 axes de recommandations, à l'attention de la CEDEAO, dans le cadre de l'élaboration de sa Directive relative aux grands barrages en Afrique de l'ouest :**

- 1) **Développer les grandes infrastructures hydrauliques au bénéfice des besoins sociaux de base**
- 2) **Minimiser leurs impacts négatifs et optimiser les impacts positifs sur les milieux naturels**
- 3) **Promouvoir le développement économique des zones riveraines**
- 4) **Réaliser des études d'impact environnemental et social de qualité et suivre leurs recommandations, ainsi que celles des évaluations environnementales stratégiques**
- 5) **Soutenir la structuration de la société civile et instituer sa participation dans toutes les décisions de projets d'aménagement sur les bassins d'Afrique de l'ouest**
- 6) **Mettre en place des mécanismes de compensation et des moyens de recours pour les populations**
- 7) **Considérer et promouvoir toutes les options alternatives et complémentaires aux grands barrages, pour de mêmes services attendus (gestion de la ressource en eau, développement énergétique, etc.)**

## 1. Développer les infrastructures hydrauliques au bénéfice des besoins sociaux de base

### Constats

- Les grandes infrastructures hydrauliques réalisées dans les bassins au cours de ces dernières décennies ont peu bénéficié aux populations riveraines, locales des zones sites ; une situation qui a pu créer des ressentiments de frustration dommageable à un développement harmonieux et équitable.
- Les aspects sociaux (y compris sanitaires) ont peu été pris en compte à l'origine des projets, rendant ainsi la gestion de leurs impacts négatifs plus difficile et éprouvante.

### Recommandations

- **Prévoir des investissements complémentaires aux ouvrages existants** pour une meilleure valorisation des ressources en eau disponibles après barrage. Mettre en place une politique favorisant l'accès à la terre aux populations riveraines (soutien aux petites exploitations familiales, etc.).
- **Concevoir et mettre en œuvre des projets répondant aux besoins sociaux de base des populations affectées** (eau potable, santé humaine et animale, éducation,..) en vue d'améliorer d'avantage les conditions de vie des populations.
- **Mettre en place des instruments de mesure et de partage des coûts et bénéfices** entre les niveaux régional, national et local : entre Etats et entre Etat et populations affectées.

## 2. Minimiser leurs impacts négatifs et optimiser les impacts positifs sur les milieux naturels

### Constats

- Disparition de certains écosystèmes avec l'inondation des terres, grands risques de pollutions des eaux, perte en biodiversité en aval du barrage en raison du non respect des règles établies.

### Recommandations

- **Mettre en place un dispositif de suivi des questions environnementales**, en particulier sur l'évolution de la qualité de l'eau, avec une attention à donner à la problématique des végétaux aquatiques.

## 3. Promouvoir le développement économique des zones riveraines

### Constats

- Les potentialités offertes par la réalisation des grandes infrastructures hydrauliques sont peu mises en valeur par les investissements à réaliser après barrage, notamment dans les domaines agricole, pastoral et piscicole, qui occupent 90% des populations riveraines.
- L'évaluation économique et de rendement des projets de barrages est généralement basée sur la production énergétique et agricole. Est-ce que cela suffit pour dire qu'un barrage a atteint ces objectifs, si l'on ne met pas dans la balance les impacts négatifs ?  
Généralement les objectifs initialement définis par les grands barrages ne sont pas toujours atteints. Parfois de grands retards sont constatés pour la mise en valeur du potentiel agricole de la zone impactée par le barrage.

### Recommandations

- **Concevoir et mettre en œuvre des projets répondant aux besoins économiques des populations affectées**, en vue d'améliorer d'avantage les conditions de vie des populations et le développement local (développement de périmètres irrigués, élevage, pêche, etc.).

#### 4. Réaliser des études d'impact environnemental et social de qualité et suivre leurs recommandations, ainsi que celles des évaluations environnementales stratégiques

##### Constats

- Certains barrages existants sur les bassins des fleuves d'Afrique de l'ouest ont été construits sans études d'impact environnemental et social ; même si pour certains barrages, des actions ont été menées plus tard pour atténuer les impacts négatifs sur la population (comme le développement de périmètres irrigués).
- Les études coût-bénéfice liées à l'implantation des grands barrages sont souvent de mauvaise qualité et parfois réalisées par les grands groupes ayant en charge la construction de l'ouvrage.
  - L'analyse des coûts dans les études d'impacts n'est généralement pas très détaillée. La rentabilité et le profit économique ne doivent pas être les seuls critères à prendre en compte.
  - La zone d'influence du projet est souvent mal déterminée. Elle s'arrête aux zones proches géographiquement de l'implantation du projet, alors que l'impact se fera tout le long du fleuve.
  - Si des études d'impact environnemental et social sont faites en amont de la construction, les recommandations émises sont trop souvent ignorées.

##### Recommandations

- **Réaliser une évaluation exhaustive quantitative et qualitative des barrages existants, réalisés sans études d'impact environnemental et social**, afin d'envisager les mesures correctives à mettre en place pour maximiser les impacts positifs, minimiser les impacts négatifs des barrages existants au profit d'un développement local durable et équitable ; et de tirer les leçons du passé pour les projets à venir.
- **Optimiser les bénéfices des barrages existants**, comme recommandé par la Commission Mondiale des Barrages, au lieu de systématiquement penser au développement de nouveaux barrages.
- **Instituer et appliquer l'évaluation environnementale stratégique comme passage obligé dans le projet de barrage** afin de mieux cerner et prendre en compte les impacts environnementaux, socio-économiques et sanitaires sur les communautés humaines, animales et végétales, à l'échelle de toutes les zones impactées directement ou indirectement, y compris les zones côtières, au regard des enjeux reliés aux changements climatiques.
- **Développer un cadre régional CEDEAO de partage des bénéfices, avantages, intérêts, sur les grands projets d'infrastructures hydrauliques**. Il sera appliqué aux organismes de bassin, responsables du partage équitable des bénéfices. Ce cadre devra se baser sur des études d'impact indépendantes et de qualité, menées avant et après construction du barrage. Elles permettront également d'assurer un suivi de l'impact du barrage.
- **Mettre en place un dispositif de suivi-évaluation participatif et inclusif** (de toutes les parties prenantes) **des questions socio-économiques et environnementales** (en particulier l'évolution de la qualité de l'eau avec une attention à donner à la problématique des végétaux aquatiques). Le dispositif de suivi-évaluation doit être mené au plus proche des réalités locales, et impliquer de fait les communautés les plus impactées. Il doit être d'envergure communautaire et doit être encadré, tout comme les études d'impact environnemental et social.

## 5. Soutenir la structuration de la société civile et instituer sa participation dans toutes les décisions de projets d'aménagement sur les bassins d'Afrique de l'ouest

### Constats

- Insuffisance de consultation et d'implication de la société civile dans le processus d'identification, de conception, de réalisation, de gestion et de suivi-évaluation des grands ouvrages.
- A toutes les étapes de mise en œuvre des projets d'infrastructures hydrauliques (conception, réalisation, gestion), il y a une insuffisance de partage d'information, de sensibilisation et d'implication des communautés et de la société civile, dans la prise de décision. Les populations affectées ne disposent pas des connaissances suffisantes sur les risques encourus, afin d'assurer pleinement leur rôle de partie prenante, de revendiquer leurs droits et assumer leurs devoirs.
- Méconnaissance des études d'impacts, qui, si elles existent, ne sont pas toujours rendues publiques.
- Insuffisance de capacités et d'appui des acteurs de la société civile, pour accompagner les communautés et s'assurer de leur participation lors des différentes étapes de prise de décision.
- Absence d'une structuration et d'une reconnaissance statutaire des acteurs de la société civile dans certains bassins et au niveau régional (espace CEDEAO).

### Recommandations

- **Reconnaître le rôle et la légitimité des organisations de la société civile à défendre les intérêts des populations affectées**, à participer comme acteurs à part entière dans la prise de décision, et à suivre le processus de mise en œuvre des projets.
- **Mettre en place un mécanisme propre de participation, d'implication de la société civile et de dialogue continu**, entre celle-ci et les autres acteurs concernés par les grandes infrastructures hydrauliques tout au long du processus (identification, conception, réalisation, gestion et suivi-évaluation), afin de partager la responsabilité à tous les niveaux par rapport aux impacts positifs et négatifs à venir.
- **Appuyer la structuration des organisations de la société civile. Reconnaître statutairement leur participation à l'ensemble des instances de prise de décision**, relatives aux aménagements sur les bassins des fleuves d'Afrique de l'ouest (au niveau national, des bassins et régional).
- **Diffuser une information adéquate, sous une forme appropriée et à temps à la société civile**, pour renforcer sa participation dans la prise de décision (de l'identification, de conception, de réalisation, de gestion et de suivi-évaluation des grands ouvrages), afin qu'elle prenne des décisions éclairées.
- **Appuyer le renforcement des capacités (techniques, financières et politiques) des acteurs de la société civile et le développement de programmes spécifiques en direction des organisations communautaires de base** tout secteur confondu, y compris les composantes sociales à fort potentiel de mobilisation (femmes, jeunes, chefs religieux et coutumiers, etc.).

## 6. Mettre en place des mécanismes de compensation et des moyens de recours pour les populations

### Constats

- Dans les pays d'Afrique de l'ouest, la terre est généralement propriété de l'Etat, et les habitants en sont de simples exploitants. Les gouvernements s'appuient sur cette loi pour favoriser l'implantation de barrages, engendrant des déplacements de communautés qui ne sont pas dédommagées équitablement. Par ailleurs, elles n'ont pas de capacité d'adaptation à cette nouvelle situation après barrage, et n'y sont pas préparées.
- Insuffisance et non-respect des engagements de compensation par les Etats vis-à-vis des populations affectées.

### Recommandations

- **Mettre en place au niveau de la CEDEAO un mécanisme de médiation, de recours et d'arbitrage** pour les parties prenantes des projets de grande infrastructure hydraulique pour garantir le respect des engagements de chaque partie.
- **Mettre en place et assurer le suivi d'un plan rigoureux de compensation fondé** sur des évaluations exhaustives, objectives, et actualisées des biens et usages traditionnels des populations affectées, prenant en compte les risques liés aux grands barrages.

- Il n'existe pas de loi de conformité de logement, permettant le relogement des populations après déplacement. Cela crée des conflits ouverts entre les usagers des terres et de la ressource en eau (agriculteurs, éleveurs, etc.).
- Absence de dispositifs de médiation, de recours, et d'arbitrage pour les populations affectées au niveau de la CEDEAO et insuffisance des mécanismes au niveau des Etats.

- **Dédommager de façon juste et équitable les communautés déplacées, et reconnaître leur droit d'accès à la terre**, en dépassant la complexité de la gestion du foncier. Prévenir ainsi les risques de conflits entre les communautés, liés aux différents usages des terres (élevages et transhumance, cultures, etc.) et des ressources naturelles.

## 7. Considérer et promouvoir toutes les options alternatives et complémentaires aux grands barrages, pour de mêmes services attendus (gestion de la ressource en eau, développement énergétique, etc.)

### Constats

- Les investissements accrus dans les secteurs de l'agriculture et de l'irrigation n'ont pas engendré une augmentation de la production et productivité locale significative.
- L'augmentation de la construction d'installations hydrauliques de production d'électricité n'a pas augmenté, voire a diminué le nombre de communautés de proximité connectées au réseau national.
- Les grands barrages bénéficient de nombreux crédits d'investissement, au détriment d'autres alternatives. Il existe également une corruption autour de leurs réalisations, réduisant ainsi les bénéfices auprès des communautés.
- Les différentes alternatives aux grands barrages ne sont pas étudiées avec la même attention par les chercheurs et les gouvernements.
- Les recommandations relatives aux alternatives aux grands barrages, émises par les études d'impact environnemental et social ne sont pas suivies ; et certains cadres politiques nationaux ne sont pas ouverts à l'exploration d'alternatives.
- Il n'existe pas d'évaluation spécifiques à long terme des émissions de gaz à effet de serre des projets hydroélectrique.

### Recommandations

- Accorder de l'importance aux options alternatives des grands barrages, et donner la priorité aux petits ouvrages, pouvant remplir de nombreuses fonctions, et permettant de ne pas concentrer les risques.** Ces autres options sont aussi viables et souvent moins chères. Dans le choix des options, il est nécessaire d'accorder autant d'importance aux facteurs sociaux et environnementaux qu'aux facteurs techniques, économiques et financiers :
- **Envisager ainsi toutes les énergies renouvelables alternatives** (solaire, éolienne, marine) et promouvoir des comportements d'économie d'énergie. Augmenter l'efficacité et la durabilité des systèmes existants d'irrigation et de production électrique.
  - **Promouvoir des politiques nationales dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, de l'environnement, qui tendent à modifier les habitudes de consommation, et favoriser les économies**, permettant de réduire la demande et renforcer la viabilité des différentes options.
  - **Améliorer l'efficacité des systèmes d'approvisionnement en eau existants** afin d'éviter les pertes dans les canaux (canaux plus courts, canaux en lin). Développer les techniques de récolte des eaux de pluies, de protection des nappes phréatiques, de recyclage de l'eau. Améliorer également la planification urbaine.
  - **Promouvoir la construction et la bonne gestion des micro-barrages** et développer une gestion intégrée des crues afin de prévenir les risques d'inondations (reboisement, mise en place de systèmes d'alerte, cartographie des zones à risque et régulation de la construction selon les zones).